

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC****Séance du 13 juin 2023****NOMBRE DES MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois et le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de PRANZAC, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2023

**Présents** : Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Carla DE OLIVEIRA, Karine RONCIN, Mathieu SAUVAGE, Arnaud TROUSSELIER, Luc GARITEY, Evelyne PICHON

**Excusés** : Mme Fanny MERCIER ; Johann MOREAU ; Vanessa CORBINEAU

- Mme Fanny MERCIER a donné pouvoir à M. Bernard TERRADE

**Délibération n° 2023\_06\_02****TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 06 juillet 2021, les tarifs suivants avaient été fixés :

- Repas enfant = 2,50 €
- Repas adulte = 3,70 €

Il propose, d'un commun accord avec la Commune de BUNZAC, de procéder à l'augmentation des tarifs (augmentation similaire pour les cantines de PRANZAC et BUNZAC).

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** les tarifs des repas de la cantine scolaire de PRANZAC comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Repas enfant = 2,65 €
- Repas adulte = 3,85 €

**POUR = 13 - CONTRE = 0 - ABSTENTION = 0**

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,  
Bernard TERRADE

